



**MUNICIPALITÉ DE St-Benjamin  
MRC DES ETCHÉMINS  
PROVINCE DE QUÉBEC**

## **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 411-20**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 312-07 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À PROCÉDER À LA CONCORDANCE DU NOUVEAU RÈGLEMENT #130-19 CONCERNANT L'AJUSTEMENT CARTOGRAPHIQUE DE LA DÉLIMITATION DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ SUITE AU NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS;

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin, tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois mars 2020, à 18:30 heures, à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle étaient présents:

Son honneur la mairesse: Madame Martine Boulet

Les conseillers: Nancy Mathieu, Renée Rodrigue, Joey Veilleux et Laurier Poulin

Tous membres du Conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 312-07 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 312-07 afin de PROCÉDER À LA CONCORDANCE DU NOUVEAU RÈGLEMENT #130-19 CONCERNANT L'AJUSTEMENT CARTOGRAPHIQUE DE LA DÉLIMITATION DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ SUITE AU NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Renée Rodrigue, APPUYÉ PAR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 411-20 suivant:

### **ARTICLE 1. Titre du règlement**

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #411-20 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 312-07 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À PROCÉDER À LA CONCORDANCE du NOUVEAU RÈGLEMENT #130-19 CONCERNANT L'AJUSTEMENT CARTOGRAPHIQUE DE LA DÉLIMITATION DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ SUITE AU NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS »;

### **ARTICLE 2. Objet du règlement**

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 312-07 adopté par ce Conseil le 17 octobre 2007, dans le but suivant :

- procéder à la concordance avec le nouveau règlement #130-19 de la MRC des Etchemins relatifs au schéma d'aménagement et de développement;

### **ARTICLE 3. Modifications du règlement**

**3.1** : Le règlement# 312-07 intitulé « Plan d'urbanisme »est par les présentes, modifié à toute fins que de droit de telle sorte que :

**3.1.1** Le feuillet A de l'annexe 1 du règlement 312-07, « Plan d'urbanisme : Grandes affectations du sol » est remplacé par concordance, suite à l'adoption du règlement 130-19 de la MRC des Etchemins, au sujet de l'ajustement administrative de la cartographie en conséquences des travaux de rénovation cadastrale provinciale.

3.1.1.1 Voir annexe 1 du règlement# 411-20 représentant le résultat de la modification administrative du territoire de la municipalité et des zones;

**3.1.2** Le feuillet B de l'annexe 1 du règlement 312-07, « Plan d'urbanisme : grandes affectations du périmètre urbain » est remplacé par concordance, suite à l'adoption du règlement 130-19 de la MRC des Etchemins, au sujet de l'ajustement administrative de la cartographie, conséquences des travaux de rénovation cadastrale provinciale.

3.1.2.1 Voir annexe 2 du règlement # 411-20 représentant le résultat de la modification administrative du périmètre urbain et des zones;

**3.1.3** Le feuillet C de l'annexe 1 du règlement 312-07, « Plan d'urbanisme : grandes affectations du périmètre secondaire » est remplacé par concordance, suite à l'adoption du règlement 130-19 de la MRC des Etchemins, au sujet de l'ajustement administrative de la cartographie, conséquences des travaux de rénovation cadastrale provinciale.

3.1.3.1 Voir annexe 3 du règlement # 411-20 représentant le résultat de la modification administrative du périmètre urbain et des zones;

### **ARTICLE 4.**


Avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2020

Adoption du premier projet de règlement le 2 mars 2020

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Copie certifiée conforme en date du 5 août 2020

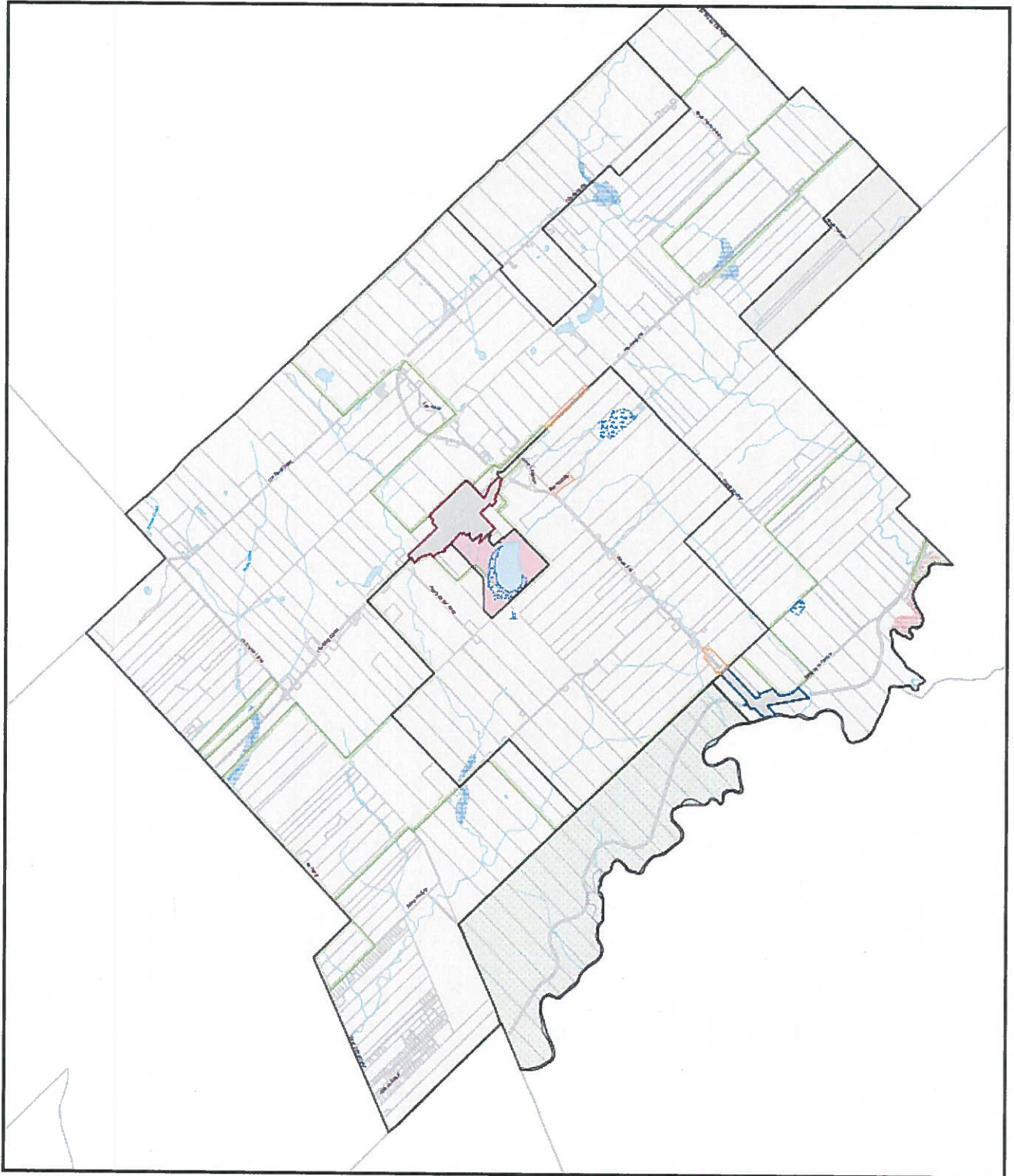
  
Mme Martine Boulet, Mairesse

  
Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

## RÈGLEMENT NUMÉRO 411-20

Annexe 1 (article 3.1.1)

### Modification administrative du territoire\*



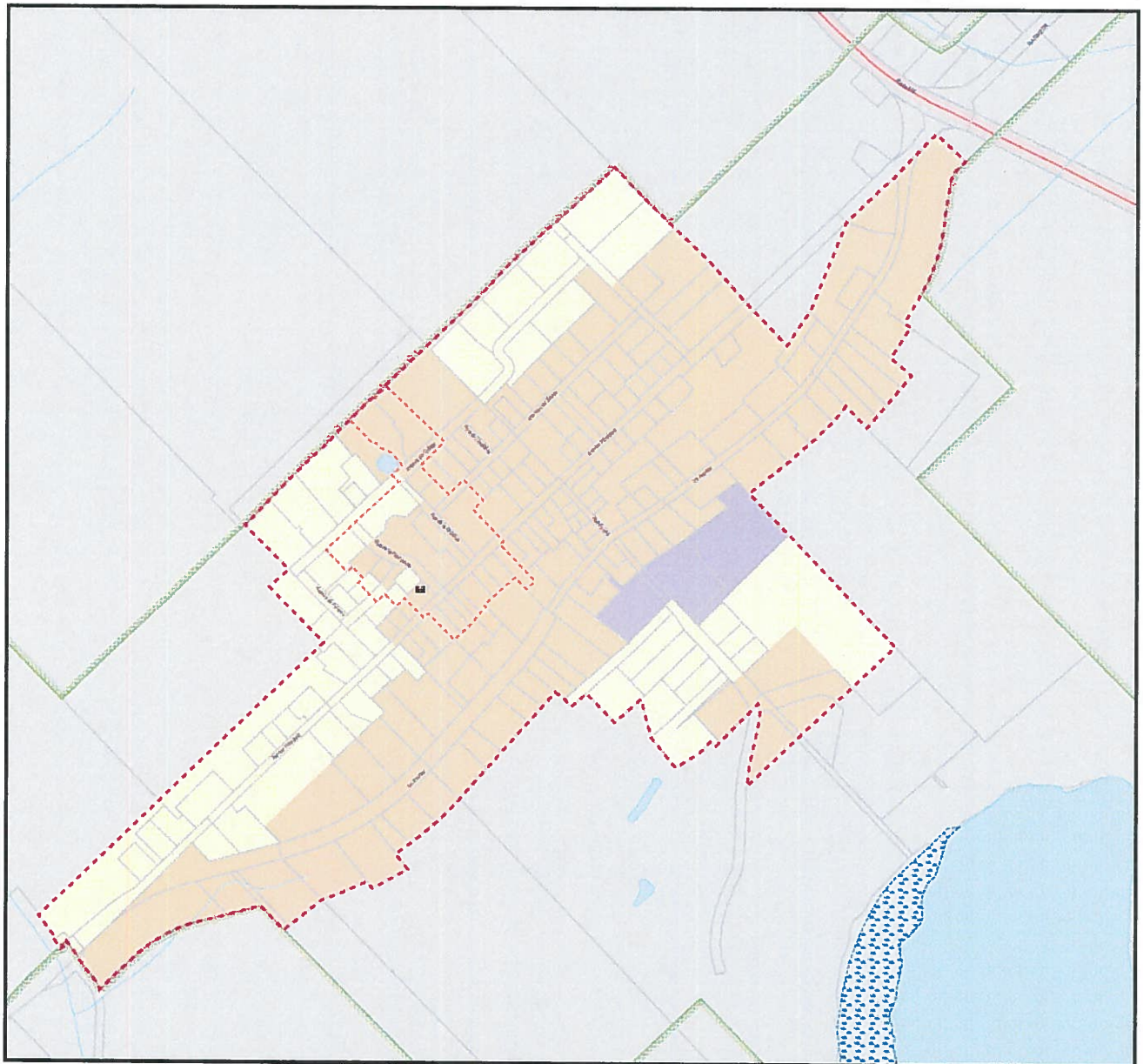
*\*Note : Pour consulter la cartographie avant-projet, voir avec la municipalité.*



## RÈGLEMENT NUMÉRO 411-20

Annexe 2 (article 3.1.2)

### Modification administrative du périmètre urbain\*

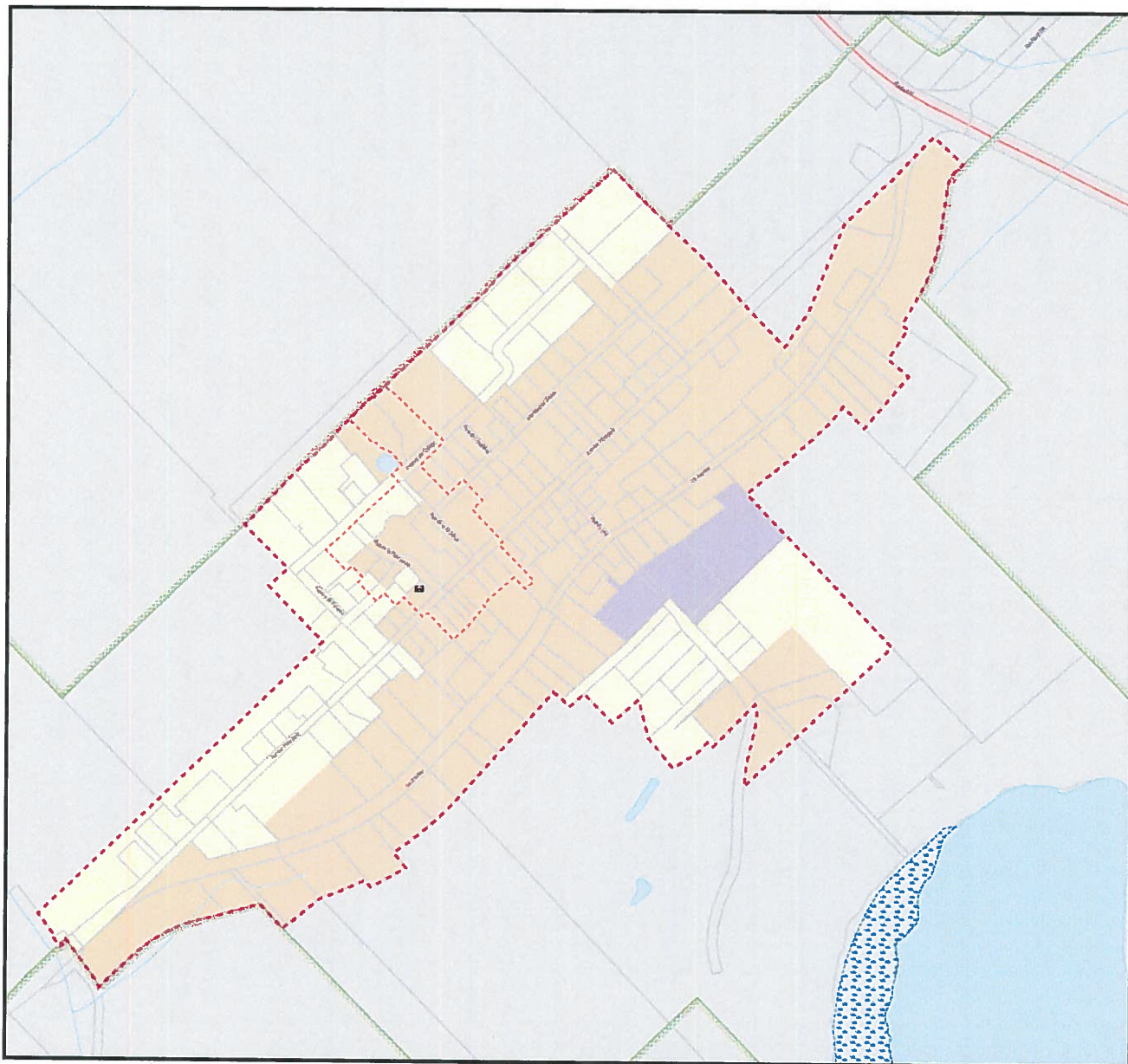


*\*Note : Pour consulter la cartographie avant-projet, voir avec la municipalité.*

## RÈGLEMENT NUMÉRO 411-20

Annexe 3 (article 3.1.3)

### Modification administrative du périmètre secondaire\*



*\*Note : Pour consulter la cartographie avant-projet, voir avec la municipalité.*